

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-69**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-69 intitulé :

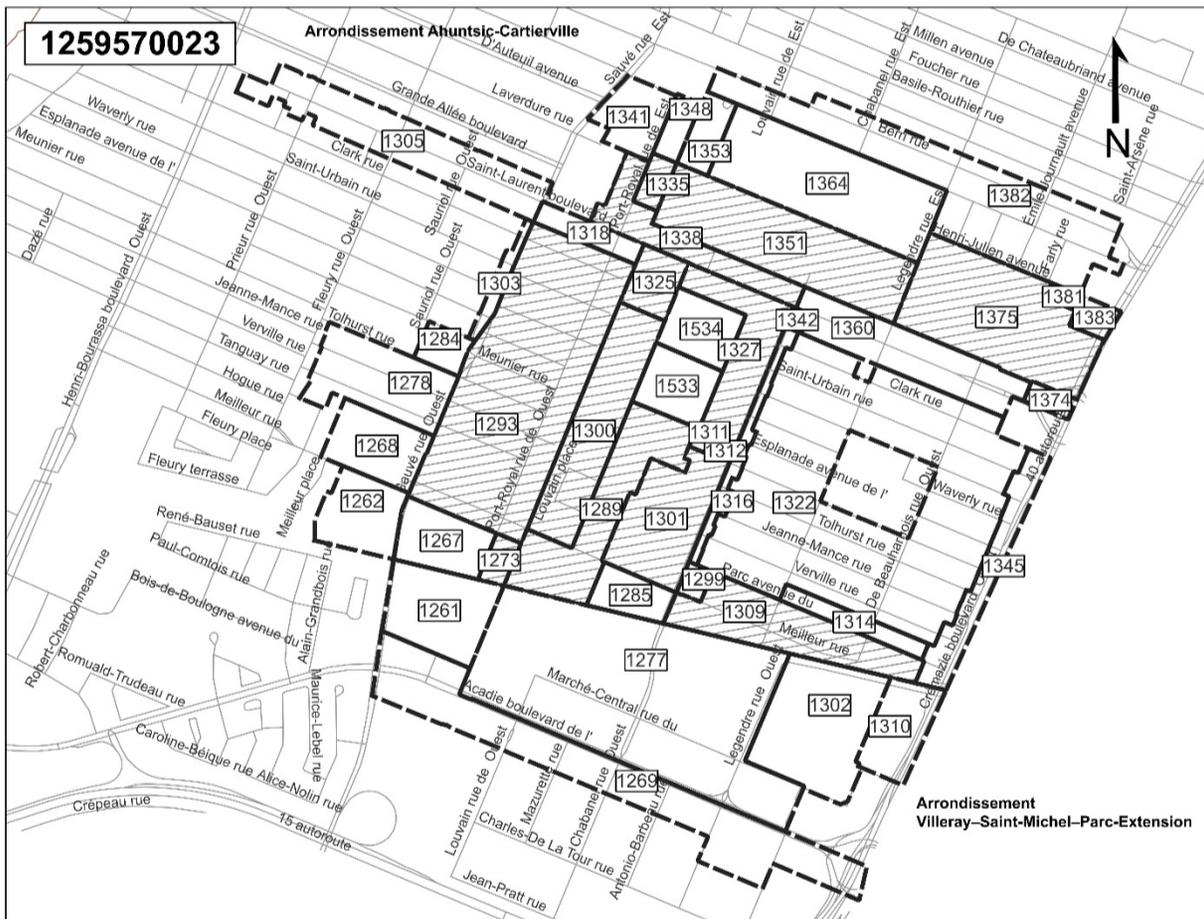
Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de modifier les classes des usages I.2 du District central et d'ajouter l'usage « pôle de mobilité ». (dossier 1259570023).

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 2 juillet 2025 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-69, tiendra une assemblée publique de consultation le 20 août 2025 à compter de 18 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à modifier les classes des usages I.2 du District central et à ajouter l'usage « pôle de mobilité »;

Ce premier projet de règlement vise les zones 1273, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1325, 1327, 1335, 1338, 1351, 1375 et 1536, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de règlement de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 8 août 2025.

Linda Lajeunesse
 Secrétaire d'arrondissement substitut